

Dans quelques secteurs qui ont eu un peu d'eau quelques parcelles de colza semées très tôt en bonnes terres lèvent déjà, ailleurs les semis vont pouvoir démarrer ou sont en cours sauf dans quelques secteurs malchanceux qui sont malheureusement à chaque fois passé au travers des averses.

En blé et orges les derniers arbitrages concernant le choix des variétés et des traitements de semence sont en cours de finalisation. Vous pouvez vous reporter à l'article variétés blé du groupe régional Chambres – Arvalis des Hauts de France.

BLE ORGES d'HIVER

Le choix de variétés rustiques n'est plus une option facultative

Cela doit devenir un leitmotiv. Vous pouvez vous reporter au message du 15 juillet pour vous en remémorer les raisons. Le fait est que de toute façon les sélectionneurs ont bien intégré ces enjeux qui ont bien été pris en compte dans les schémas de sélection et force est de constater que les variétés proposées ces dernières années sont toujours en progrès sur le plan de la tolérance au risque maladies-verse, de la tolérance au stress hydrique comme on le voit bien depuis quelques années et même de la productivité. Ce dernier critère est souvent remis en cause face à la stagnation des rendements. Pourtant le potentiel des variétés continue de suivre une tendance haussière de 0,8 q par hectare et par an. S'il n'y avait pas de progrès génétique les rendements baisseraient donc plus vite. Face à ces faits, chacun peut avancer ses hypothèses pour expliquer la baisse de potentiel de nos parcelles (climat, qualité des sols, bioagresseurs, résistances, retraits de produits ...) mais c'est un fait que les potentiels diminuent et que le problème est en partie caché par le progrès génétique.

Impasse traitement de semences avec précautions sur orges d'hiver

En orge il n'y a pas de risque carie. Le risque principal est le charbon. On constate d'ailleurs une certaine recrudescence, mais sans impact sanitaire et qui se contrôle très bien en remettant un traitement de semence plus performant. C'est conseillé cette année pour les semences de ferme issues de parcelles avec présence d'épis charbonnés. Attention aussi si vous aviez récolté du grain contaminé dans une autre parcelle, ce qui a pu contaminer votre moissonneuse avant de battre votre semence. En cas de doute il faut se « payer » une protection haut de gamme à base de triazole type [Celest Orge Net](#) à 0,2 L/ql ou [Raxil Star](#) à 0,05 L/ql pour citer solutions les plus polyvalentes parmi les plus efficaces sur charbon.

Dans les fermes sans souci et si vous avez récolté avec une machine non contaminée, vous pouvez continuer à faire l'impasse fongicide sur la semence. Quelques épis charbonnés en 2021 ne sont pas un souci sanitaire, ni en terme de rendement. Par contre il faudra re-casser le cycle de la maladie en ressemant des semences saines ou bien protégées pour 2022. Le charbon ne se conserve pas dans le sol.

Rappels traitement de semence vis-à-vis de la carie du blé

En absence de protection insecticide, tant qu'à faire, la question d'une impasse totale sur le traitement de semence comme en orge est souvent posée. Attention : Sur blé on parle de carie et l'enjeu sanitaire n'est pas du tout le même. L'impact sanitaire est très grave (risque de déclassement de silos). L'inoculum se transmet aussi par la semence mais également par le sol où il se conserve très longtemps, on estime de l'ordre de la dizaine d'années. Si la maladie n'inquiète pas, c'est que les semences de blé sont quasiment systématiquement protégées. Mais la maladie n'a pas disparu et ré-émerge quand la protection de semence est systématiquement

abandonnées que ce soit en bio pour le respect du cahier des charges, ou en conventionnel pour des raisons économiques. En conventionnel à raison de 7 euro par quintal de semence la protection à base de fludioxonil (ex [Celest Net](#) à 0,2L / q), c'est une économie qu'il n'est pas raisonnable de généraliser en routine à grande échelle. La solution Cerall est complexe de mise en œuvre, et la solution Copseed moins efficace et plus chère, compte finalement dans l'IFT semence. En bio le vinaigre à 1 L/q constitue une protection un peu aléatoire mais qui limite significativement et préventivement le risque de contaminer les parcelles. Utiliser 1 L/q de vinaigre à 8° dilué dans 0,8 L d'eau froide. Ne pas mettre plus d'eau pour ne pas trop humidifier le grain. A 2 L de vinaigre on est plus efficace mais le risque pertes à la levée augmente fortement. A 0,5 L/q de vinaigre, l'efficacité baisse fortement. Au bout de 6 mois, si la semence n'a pas été semée par exemple, elle est considérée comme non traitée et peut revenir dans les circuits classiques de commercialisation. Noter que les semis tardifs et profonds semblent plus sensibles aux contaminations.

COLZA

Implantation

Les semis sont en cours cahin-caha, et les premiers semis d'il y a une dizaine de jours dans les secteurs avec un peu d'eau sont au stade cotylédons. Il faut faire un peu le forçage dans les sols à faibles fournitures d'azote surtout si une légumineuse est associée. Croiser ensuite les doigts pour avoir un peu d'eau pour assurer la levée, et des pluies plus significatives ensuite pour que les plantules ne meurent pas et que les racines puissent descendre dans le profil. Une roulette plombeuse sur la ligne de semis est intéressante.

En sol profond et à fortes fournitures d'azote, jusqu'au 25 août on est encore dans les créneaux optimaux pour obtenir des colzas vigoureux et poussants plus résistants aux insectes. Idéalement semer au semoir de précision sinon au semoir à céréales mais attention à ne pas augmenter la densité. Une forte densité aide certes à avoir de plus fortes biomasses entrée hiver, mais chaque pied est plus petit et plus sensible aux attaques d'insectes. Il faut donc viser un nombre de pieds limité mais se développant vite et fortement pour atteindre le stade 4 feuilles au 20 septembre et les plus gros possible entrée hiver, sans arrêt de végétation avant l'arrivée du froid.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 18 août 2020 (BSV G.C. N°27), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.
La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.